



**Monsieur Pierre-André DURAND**  
Préfet  
**Préfecture de la Seine-Saint-Denis**  
1, esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY CEDEX

## LETTRE OUVERTE AU PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Monsieur le préfet,

Au nom des associations œuvrant dans le **champ de la protection de l'enfance**, nous souhaitons attirer votre attention sur les risques engendrés par les récentes mesures gouvernementales affectant les personnes les plus vulnérables.

D'après le rapport annuel sur la pauvreté publié par le Secours catholique, **un ménage sur cinq (19%), trois millions d'enfants, soit un enfant sur cinq, vivent en situation de pauvreté**. Les familles monoparentales sont durement touchées (une famille sur trois).

Ces situations de pauvreté ne sont pas une fatalité et doivent être combattues par une politique gouvernementale déterminée à l'endiguer.

Or, la baisse des allocations logement et le refus de prise en compte pour l'accès à un logement **des jeunes majeurs et des mères avec enfants** ayant bénéficié d'un accompagnement départemental ne favorisent pas l'autonomie de ces personnes et sont sources de précarité.

Le Président de la République, qui a exprimé ses préoccupations à ce sujet, s'est engagé à **la nomination d'un délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté**. Qu'en est-il aujourd'hui? Les personnes vulnérables doivent pouvoir bénéficier, dans un des pays les plus riches, d'une politique sociale prenant en compte tous les aspects : logement, santé, emploi, formation, et mise en œuvre par l'ensemble des collectivités publiques.

En effet, l'accès à l'autonomie de ces personnes ne peut réussir qu'à la condition de prendre en compte leur situation dans leur globalité et par les actions conjointes de l'Etat et des collectivités territoriales.

En outre, vous n'êtes pas sans savoir que le financement de l'Etat pour **la mise à l'abri des adultes assuré en Seine-Saint-Denis est très largement insuffisant**.

Le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017, ce sont **264 personnes** qui sont restées à la rue, sans réponse de mise à l'abri par le 115. Parmi elles, 90% étaient en famille avec enfants, 46% étaient des enfants mineurs (121 personnes) dont 30 avaient moins de 3 ans et 10 femmes étaient enceintes.

Les mères sortant de maternité et les femmes victimes de violences se trouvent dans des difficultés extrêmes du fait d'absence de perspective d'hébergement en Seine-Saint-Denis.

Si le recours à l'hôtel permet la mise à l'abri, elle ne peut être une solution à moyen terme et les associations qualifiées que nous sommes sont en mesure de faire des propositions plus pérennes.

Si la prise en charge par l'Etat de l'évaluation des **mineurs non accompagnés** peut permettre d'avoir, pour l'ensemble des départements, des critères communs, nous refusons le principe discriminatoire de leur mise à l'abri, ces enfants et ces jeunes devant bénéficier, comme les autres, des mêmes droits et être accueillis à l'aide sociale à l'enfance dans les mêmes conditions de dignité. Nous prenons acte de la volonté gouvernementale d'allouer plus de ressources pour ces mineurs, la charge incombant aujourd'hui aux départements.

En ce qui concerne les **jeunes majeurs** bénéficiant d'un accompagnement départemental, nous exigeons l'application des dispositions de l'article L222-5-2 du code de l'action sociale et des familles destinée à leur apporter une réponse globale en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

La solidarité nationale devant tenir compte de la réalité de chaque territoire, nous vous demandons d'agir pour que le département de la Seine-Saint-Denis dispose de ressources adaptées à sa population pour l'amélioration de leurs conditions de vie dans ses quartiers populaires.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.



Amaëlle PENON  
Directrice  
URIOPSS IDF



Mireille VERDIER  
Présidente  
IDEE 93